



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**  
**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 20 MARS 2026, sur convocation envoyée le 16 MARS 2026 par M. Nicolas JACQUIER, Maire, le Conseil municipal d'installation s'est réuni à 19h sur convocation ordinaire.

Les membres présents : Nicolas JACQUIER, Danièle BEAUX-SPEYSER, Guillaume MISTER, CORINNE SORROSAL, Philippe POLLET, Florence CUSIN-BOZONNET, Philippe ESTIEU, Nathalie GALLET, Rudolph DI GIORGIO, Sylvaine FLEURIAU, Jacques TASSET, Laurence VILLAINNE, Jean-Claude WISPELAERE, Joëlle LUNARDELLO, Alexandre Paul DESCH, Nathalie CHIARELLO, Agron KALLABA, Fanny CAZALS, Pascale ROBERT, Nicolas POILLEUX, Marie-Claire BLANC DEFRANOUX, Romain VIDAL.

Excusés avec pouvoir : Denis CARRE à Jacques TASSET  
Catherine MERMOUD à Nicolas POILLEUX

➤ **SOUS LA PRESIDENCE DE M. Nicolas JACQUIER, MAIRE SORTANT**

M. Nicolas JACQUIER accueille chaleureusement les nouveaux membres du conseil municipal. Il souligne le caractère particulier de ce conseil, conseil municipal d'installation de la nouvelle mandature. Il remercie toutes les personnes qui sont venues y assister et d'être présentes avec les élus. Il leur rappelle les règles pendant toute la séance. Il est possible de parler sous réserve de rester respectueux. Il n'est en revanche pas possible de faire signe, d'échanger oralement avec les membres du conseil municipal ou d'influer sur tout ce qui se décide dans le conseil.

Ce soir, est à l'ordre du jour l'installation du conseil municipal et l'élection du Maire et des adjoints. Il souhaite adresser quelques mots personnels avant de quitter l'assemblée.

« C'est avec un vrai plaisir que ce soir, je vous accueille au conseil municipal. Je vous y souhaite la bienvenue. Pour certains, vous connaissez déjà les lieux et vous avez des repères dans la maison.

Pour tous ceux qui connaissent la maison, j'attire votre attention sur un point. Si vous regardez attentivement autour de la table, ça a changé. C'est-à-dire qu'une nouvelle mandature, c'est forcément différent d'avant.

J'ai souvent entendu dans cette pièce, avant on faisait comme ça. Alors c'est sûr que le poids de l'histoire, il a de l'importance. Il vous appartient aussi, en tant qu'anciens, de noter le changement.

Pour tous ceux qui s'assoient pour la première fois autour de cette table, j'espère très sincèrement que vous y trouverez ce que vous êtes venus chercher. En tout cas, vous trouverez rapidement vos repères.

C'est un vrai plaisir pour moi ce soir de participer au top départ de votre mandature. En tout cas, je vais essayer de faire au mieux pour terminer le travail qui est le mien.

Globalement, quand vous serez installés, et que j'aurai terminé pour de bon tout ce que j'ai à faire en tant que maire, je quitterai la table. Juste après vous avoir installé, je me permettrai un petit mot personnel.

Je tiens déjà à vous dire merci. Vous êtes réunis à 23 ce soir ici, deux équipes.

Il vous appartiendra de trouver comment vous allez cohabiter. Mais je veux déjà vous dire merci parce qu'il est très inhabituel et rare que toutes les équipes qui participent à une campagne soient plutôt positives sur le travail qui a été mené auparavant. En tout cas, vous avez été très positifs sur le travail que j'ai eu plaisir pendant 18 ans à mener avec mes collègues et que j'ai eu l'immense privilège pendant 12 ans de présider, même si c'est un travail collectif. J'ai sincèrement apprécié que, pendant la campagne, vous soyez vraiment dans un état d'esprit positif.

Bravo pour votre élection. Bravo pour la démarche que vous avez menée. C'est une démarche de service.

Dans quelques minutes, vous allez devenir le premier maillon de la chaîne républicaine. Très symboliquement, la photo du Président est affichée sur le mur. Le dernier maillon est là. Et entre vous et le Président de la République, toute la République. Le premier maillon, c'est celui qui est en prise directe. Vous allez avoir beaucoup d'obligations dans quelques minutes. J'attire votre attention au-delà du fait qu'il y a des obligations, c'est certain. Il y a aussi l'immense privilège d'être autour de cette table. Prenez quelques minutes pour vous rendre compte du privilège que vous a fait ce soir, la population. Je vous encourage pendant toute la durée du mandat à montrer l'exemple, que ce soit ici ou à l'extérieur, à donner le meilleur de vous-même.

Vous êtes ici dans un espace de responsabilité. Et quoi que vous fassiez, c'est une prise de responsabilité. Vous êtes dans un lieu où quand vous n'oserez pas prendre la parole, quand vous ne porterez pas le propos que vous pensez devoir porter au moment où vous pensez devoir le faire, si vous ne prenez pas vos responsabilités, c'est une prise de responsabilité. Ici, il n'y a pas d'échappatoire. Mais c'est sûr, si vous voulez servir la population, c'est le meilleur endroit.

Merci pour votre engagement, parce qu'il est noble et silencieux. Il est certain que l'engagement municipal, ce n'est pas celui de la reconnaissance. Vous ne serez pas au journal télévisé. Les livres d'histoire ne retiendront certainement pas nos noms. Ce n'est pas le mandat de la reconnaissance, néanmoins, c'est le mandat du service.

Faites preuve de discernement, parce que ce qui était adéquat hier, ce qu'il l'est peut-être encore ce soir et demain, ne le sera peut-être plus après-demain. Il faudra faire preuve de remise en cause. Il faudra aller changer ce qui a été fait avant.

Il n'y a pas que du bon qui a été fait avant, je vous rassure. À vous de juger ce qui est bien, à vous de juger ce qui ne l'est pas, d'avoir de la remise en cause.

Il y a une chose qui est sûre : il n'y a absolument aucune décision dans cette pièce qui a été prise à la légère.

Il y a des décisions qui sont à changer, parce que le monde a changé, parce que voilà, il nous appartient d'écrire la suite. Néanmoins, essayez toujours de capter ce qui a fait qu'à un moment donné, les curseurs ont été mis de cette manière ou d'une autre, parce que ce n'est pas le fruit du hasard.

Je ne vais pas vous donner d'autres grands conseils. C'est à vous d'écrire vos lignes. Je vous souhaite bonne route.

Je forme le vœu que la Commune bénéficie du meilleur de votre engagement et que votre passage ici soit aussi enrichissant pour le territoire que pour vous-même. Bon mandat à vous tous et bonne route à la Commune.

Je vais vous donner le résultat des élections.

Sur les listes électorales, nous avons 2 361 inscrits. Nous avons eu 1 446 votants lors des élections de dimanche dernier. En termes de voix, 912 voix ont été exprimées pour la liste conduite par Mme BEAUX-SPEYSER, « Bien vivre à Drumettaz-Clarafond », et 496 pour la liste conduite par Nicolas POILLEUX, « Drumettaz-Clarafond, notre village, notre avenir ».

Je constate l'élection de Danièle BEAUX-SPEYSER, Guillaume MISTER, CORINNE SORROSAL, Philippe POLLET, Florence CUSIN-BOZONNET, Philippe ESTIEU, Nathalie GALLET, Rudolph DI GIORGIO, Sylvaine FLEURIAU, Jacques TASSET, Laurence VILLAINNE, Jean-Claude WISPELAERE, Joëlle LUNARDELLO, Alexandre Paul DESCH, Nathalie CHIARELLO, Agron KALLABA, Fanny CAZALS, Denis CARRE, Pascale ROBERT, Nicolas POILLEUX, Marie-Claire DEFRANOUX BLANC, Romain VIDAL, Catherine MERMOUD.

Je déclare le Conseil municipal au complet et leurs membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions. Je vous indique que M. Denis CARRE est excusé, il a donné le pouvoir à M. Jacques TASSET, et Mme Catherine MERMOUD a donné le pouvoir à M. Nicolas POILLEUX. Avant de quitter cette table, je vais me permettre un petit propos personnel.

Je voudrais saluer la mémoire de deux anciens collègues, Gilles LAURENT et Jean-Marc GOZZI, avec qui certains d'entre nous ont eu le privilège de siéger ici, qui sont décédés. Je veux saluer leur mémoire.

Je voudrais saluer la mémoire de mes parents, qui sont tous les deux décédés, en particulier celle de mon papa, non pas que j'ai une préférence bien évidemment, mais il n'aura pas vu une minute de ces 18 années de mairie. Alors je veux saluer sa mémoire avant de partir. Aussi, c'est la première fois que j'ai le plaisir d'avoir mon épouse et ma fille avec moi dans la pièce. Alors, je voudrais dire à ma fille que je suis content que tu sois venue, et que j'espère sincèrement que tu te souviendras de ce moment parce que ce boulot-là de maire, c'était super important pour moi, alors je suis vraiment content que tu sois venue voir ça. Et je voudrais te dire, comme je te le dis d'habitude, que je t'aime très fort et que je suis fier d'être ton papa. Et enfin, je voudrais avoir un propos pour mon épouse, parce que voilà, c'est fini. Clap de fin

sur 18 ans de mairie, je voulais te dire que tu avais raison, j'ai été maire 12 ans, et sincèrement, ça restera le job d'une vie. Professionnellement, il n'y a rien qui passera au-dessus. Pendant ces 12 années, je ne t'ai jamais remerciée publiquement. Mais avant de partir, je voulais te dire 2-3 mots. Je voudrais te remercier pour ton adaptation et ta compréhension de ce qui jouait ici pendant toutes ces années, de tout ce qu'on a adapté. Parce que sans toi, ça n'aurait vraiment pas été possible. J'ai dit beaucoup de choses pendant 18 ans à la mairie. Mais s'il y a une chose que j'aimerais, c'est qu'on se souvienne que mes derniers mots avec cette écharpe, ils n'ont pas été pour la commune, mais ils ont été pour toi.

C'est symbolique, mais j'ai toujours su que ça se terminerait comme ça et que mes derniers mots à cette table avec cette écharpe, ils seraient pour toi. Alors, je vais faire simple, je t'aime et merci. Merci. »

Il passe ensuite la parole à la doyenne : Marie-Claire BLANC DEFRANOUX

➤ SOUS LA PRESIDENCE DE MARIE-CLAIRE BLANC DEFRANOUX, DOYENNE D'AGE (art L 2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales)

↳ DISCOURS de Mme BLANC DEFRANOUX

« Il me revient de par la loi, de présider brièvement cette séance d'élection de la Maire, parce que, tout simplement, je suis la doyenne du haut de mes 77 ans. Et Romain Vidal, qui est ici, parce qu'il est le plus jeune, il lui revient d'être secrétaire de cette petite mini-séance. Comme l'a dit M. Jacquier, le quorum est atteint, et donc nous pouvons commencer cette nomination du maire.

Mais auparavant, avec cette écharpe, je voudrais dire trois choses. La première, c'est un mot, nous l'avons écrit, mais maintenant je crois qu'il faut, là, pour nous tous le dire, le mot reconnaissance, justement, M. Jacquier, notre ex-maire très récent, parce que 18 années au service d'une commune, il nous l'a dit, ça n'est pas rien, c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup. Et je voudrais, M. Jacquier, vous dire, pour nous tous ici, un très grand merci.

La seconde chose que je voulais vous dire, c'est, je le dis avec grande conviction, c'est la chance pour notre commune, comme d'ailleurs pour beaucoup d'autres, d'avoir pu offrir à nos électeurs, à nos concitoyens, le choix entre deux listes. Deux listes aux élections, et tant que ma mémoire me porte, je crois que c'est la coutume à Drumett. Et c'est important, ça s'appelle tout simplement la démocratie. Dans les communes où il y a eu une seule liste, elles sont nombreuses, en Savoie et même en France, les électeurs qui se sont déplacés alors qu'ils connaissaient la fin de l'histoire, ont beaucoup déploré le fait qu'il y ait une liste unique. D'ailleurs, je crois qu'il y a beaucoup de pays en ce moment qui aimeraient pouvoir, aux élections, choisir entre plusieurs.

Deux listes, mais un objectif identique, on le sait, c'est M. Jacquier qui nous l'a rappelé, se mettre au service de la commune. Ce mot, service, je crois que c'est vraiment important. Alors bien sûr, nos chemins, peut-être, certainement, ont été différents, dans les choix ou dans les priorités différentes, mais cette différence a conduit au moins à des réflexions, à des échanges, à des confrontations, et quand je dis le mot confrontation, je le dis au sens noble, c'est-à-dire non pas un affrontement stérile, mais une réflexion à échanger.

Les différences d'approche ont toujours été enrichissantes, et ça, c'est une chance. Et la troisième chose, je serai brève, c'est que s'il y a eu deux listes, il n'y a en fait qu'un seul conseil, ce soir, celui que nous formons, c'est 23 personnalités, 23 personnalités forcément toutes différentes, toutes singulières, de tous les horizons de la commune, qui se déclinent de la trentaine à la septantaine, chacun de nous arrivant avec son histoire personnelle, sa profession, ses compétences, ses expériences, ses attentes, c'est vraiment une somme de richesse, et je mets un S au nom richesse, il faudra simplement savoir les exploiter. Puisqu'au final, notre objectif est le même, à savoir servir notre commune, avec bien évidemment les moyens dont elle dispose. Il ne peut pas y avoir, je crois, de partition, de mur, entre ce qu'on appelle généralement une majorité et une opposition. Je crois que ce terme d'opposition, il faut simplement le remplacer par minorité élue. Voilà, tout ce que j'avais à dire. Désormais, nous sommes 23 ensemble autour de la table, 23 collègues, et je crois qu'il faut rapidement apprendre à être ensemble, à nous écouter, à débattre avec exigence, mais aussi respect, afin que nous puissions œuvrer dans le seul intérêt des habitants et des habitantes de cette commune.

C'est pour ça que, chers collègues, je vous souhaite réellement un mandat constructif. »

## ↳ ELECTION DU MAIRE

Mme BLANC DEFRANOUX déclare le quorum atteint, tous les conseillers étant présents, et annonce l'élection du Maire.

Elle propose la désignation de Romain VIDAL, benjamin, comme secrétaire de séance, désignation approuvée.

Elle rappelle que le maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue et qu'il convient donc de constituer un bureau de vote et de désigner 2 assesseurs qui pourraient être :

M. Jacques TASSET  
Mme Sylvaine FLEURIAU

⇒ Désignation approuvée.

Mme BLANC DEFRANOUX demande qui est candidat et Mme BEAUX-SPEYSER se présente ; c'est la seule candidate.

Elle suggère à chaque élu d'utiliser 1 bulletin (déposé devant chaque conseiller, mis à disposition à côté de l'urne) pour le vote et d'aller le déposer dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le Bureau de vote procède au dépouillement

Et Mme BLANC-DEFRANOUX annonce les résultats :

NOMBRE DE VOTANTS : 23  
Nombre de suffrages exprimés pour Danièle BEAUX-SPEYSER : 18  
Bulletins nuls : 1  
Bulletins blancs : 4

⇒ Mme BLANC-DEFRAVOUX proclame Danièle BEAUX-SPEYSER Maire et précise qu'elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

➤ SOUS LA PRESIDENCE DE MME DANIELE BEAUX-SPEYSER, NOUVELLEMENT ELUE

↳ DISCOURS de Mme Danièle BEAUX-SPEYSER, Maire

« Merci à tous. C'est avec émotion et gratitude que je m'adresse à vous au début d'un engagement qui est très important pour notre commune. Je tiens tout d'abord à remercier les membres de ce nouveau conseil municipal pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. Je pense aussi avec gratitude aux Drumettants qui nous ont accordé leurs suffrages. Mais aussi à Nicolas Jacquier pour les trois mandats passés ensemble, ce qui représente 18 ans.

La campagne et les élections sont derrière nous, elles cèdent la place au temps de l'action. Nous devons œuvrer pour tous les habitants sans distinction. La démocratie locale gagne à être nourrie par le dialogue et le respect mutuel. Nous partageons tous ici un seul et même objectif : le bien commun et le bien-être dans notre commune. Servir l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers. Nous avons devant nous des défis de taille : la sécurité, que ce soit sur nos routes, aux écoles, notre environnement, la transition écologique, nos associations etc. nos actions devront être claires, transparentes dans leur gestion, préparant les enjeux de demain tout en préservant notre identité. Le travail commence dès cet instant. Je sais pouvoir compter sur une équipe dévouée et sur la compétence de nos agents municipaux pour transformer nos engagements en réalités concrètes. Le mandat qui s'ouvre devant nous sera fait de travail, de défis mais surtout de passion. Je compte donc sur chacun d'entre vous pour faire vivre notre territoire. Merci. »

- :- :-

↳ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer de 6 adjoints (soit 30 % de l'effectif) et il est donc proposé de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

⇒ *Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité*

↳ ELECTION DES ADJOINTS

Mme Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et indique qu'une seule liste a été déposée et remise à chaque Conseiller.

Elle en donne lecture :

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Corinne SORROSAL
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Philippe POLLET
- 3<sup>ème</sup> adjointe : Florence CUSIN-BOZONNET
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Philippe ESTIEU

Mme le Maire indique les formalités d'élection : l'élection des Adjoints se fait sous le contrôle des membres du Bureau précédemment désignés, la liste a été déposée devant chaque élu ainsi qu'une enveloppe et elle invite les Conseillers à déposer le bulletin de leur choix dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le bureau de vote procède au dépouillement.

Et Mme le Maire annonce les résultats :

NOMBRE DE VOTANTS : 23

Liste conduite par Mme Corinne SORROSAL = 22

Bulletins blancs = 1

⇒ **SONT DONC ELUS ADJOINTS :**

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Corinne SORROSAL
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Philippe POLLET
- 3<sup>ème</sup> adjointe : Florence CUSIN-BOZONNET
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Philippe ESTIEU

#### ↳ INFORMATION

En application de l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire donne communication des délégations principales qu'elle a décidé d'attribuer à ses adjoints :

- A Corinne SORROSAL, 1<sup>ère</sup> adjointe :

⇒ LES FINANCES

- A Philippe POLLET, 2<sup>ème</sup> adjoint :

⇒ LES TRAVAUX, LA VOIRIE, LES BATIMENTS ET L'ENVIRONNEMENT

- A Florence CUSIN-BOZONNET : 3<sup>ème</sup> adjointe :

⇒ LES AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, JEUNESSE ET CULTURE

- A Philippe ESTIEU, 4<sup>ème</sup> adjoint :

⇒ L'URBANISME, L'AGRICULTURE ET LES MOBILITES

Elle informe également donner délégation à 4 conseillers municipaux (conformément aux possibilités offertes par l'article L 2122-18 du CGCT) qu'elle présentera lors du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 9 avril à 19h. Elle précise que, pour sa part, elle conserve les affaires sociales.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation de :

- Donner lecture de la charte de l'élu local, (prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Mme le Maire précise que ces 2 documents ont d'ores et déjà été remis à chaque Conseiller lors de son arrivée ainsi que le statut de l'élu local

Elle procède ensuite à la lecture de la Charte de l'Elu Local :

#### « ARTICLE L.1111-13 du CGCT :

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

#### ARTICLE L.1111-14 du CGCT :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.


Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

↳ La séance est levée à 20h15

Le Secrétaire de séance



Romain VIDAL



Le Maire  
Danièle BEAUX-SPEYSER